# COMMUNE DE MONTRY

## Procés-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

## Séance du 25 janvier 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 janvier 2016, s'est réuni en séance publique le 25 janvier 2016 à 20h30 en salle du conseil municipal sous la présidence de Mme. Françoise SCHMIT, Maire.

* * * * *

**Maire :** F. SCHMIT

**Conseillers Municipaux** : E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, T. DUMAS, S. LEVIS, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA

**Procurations** : J. GUERREIRO à P. GUERAND, N. MENNESSIER à G. COLIN, C. FONTAINE à L. ROUMILA, A. AMPOLO à F. SCHMIT, E. BOULANGER à S. LEVIS, R. ANGUELU à E. DEMUR, C. COLIN à E. MAILLARD

**Absents :** B. GUIBAN, N. RAFFETIN, C. JOUANNEAU, E. ANDRE

Le quorum étant atteint, F. SCHMIT, maire, déclare ouverte, à 20h31, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. GUERAND secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

* * * * *

Aucune remarque n'est formulée sur le Compte-rendu du conseil Municipal du 19 novembre 2015.

* * * * *

## 1) Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission d'Isabelle Eiffren

Monsieur Cédric Colin étant le membre suivant de la liste "Toujours Montry Citoyens" est installé au conseil municipal.

*"Madame le Maire lit un message de M. C. COLIN*

*Je tiens dans un premier temps à vous présenter mes excuses pour mon absence en ce jour important non seulement pour moi qui vous rejoins, mais aussi pour notre commune et sa gestion.*

*Malgré ma forte implication dans mes études et mon éloignement, je tiens à vous faire part de mon engouement et de ma grande motivation en ce qui concerne notre engagement mutuel pour notre commune.*

*Je serai présent autant qu'il sera possible, cependant, je reste disponible par mail et je m'engage à assumer pleinement ma position, dans l'intérêt de tous.*

*Je vous remercie, et vous prie de m'excuser une fois encore pour mon absence."*

## 2) Autorisation de mandatement avant l'adoption de budget 2016 pour les dépenses d'investissement du budget ville et du budget assainissement.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 voix Pour.***

## 3) Remplacement d'un élu démissionnaire au sein des commissions municipales.

| | |
|---|---|
| Commission Vie Associative : | **Madame A. SCHLAYEN est élue avec 19 voix Pour** |
| Commission scolaire, petite enfance, périscolaire, jeunesse : | **Madame A. SCHLAYEN est élue avec 19 voix Pour** |
| Commission culture et fêtes : | **Monsieur J. GUERREIRO est élu avec 19 voix Pour** |
| Commission communication : | **Monsieur C. COLIN est élu avec 19 voix Pour** |

**T. DUMAS :** Madame EIFFREN était adjointe est d'elle remplacé à ce poste.

**F. SCHMIT :** Non, nous resterons ainsi avec 4 adjoints et un conseiller délégué.

**S. LEVIS :** M. C. COLIN vu son éloignement pourra-t-il assisté aux commissions?

**P. GUERAND** : Nous ferons en sorte pour la commission de communication qu'elles se déroulent un jeudi soir ou vendredi soir, jour où il est disponible.

## 4) Remplacement du correspondant défense

***Monsieur E. MAILLARD est élu avec 19 voix Pour.***

## 5) Avis sur le rapport de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays Créçois

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 voix Pour.***

## 6) Décision du Maire : Marché d'exploitation de la station d'épuration des postes de refoulement et d'entretien des réseaux d'assainissement

Ce point étant une information il n'y a pas lieu de procéder à un vote.

## 7) Informations diverses

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle ne reconduira pas la délégation du poste fonctionnel de Directeur Général des Service. L'agent occupant ce poste occupera un poste d'attaché.

La séance du conseil municipal est clôturée à 20h54.

Le secrétaire de séance :

P. GUERAND

# COMMUNE DE MONTRY

## Procés-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

## Séance du 1 avril 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 mars 2016, s'est réuni en séance publique le 1 avril 2016 à 20h30 en salle du conseil municipal sous la présidence de Mme. Françoise SCHMIT, Maire.

* * * * *

**Maire :** F. SCHMIT

**Conseillers Municipaux** : E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, G. COLIN, P. GUERAND, N. RAFFETIN, C. FONTAINE, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLLIN

**Procurations** : P. DEGRIS à E. MAILLARD, N. MENNESSIER à G. COLIN, A. AMPOLO à F. SCHMIT, E. ANDRE à T. DUMAS, R. ANGUELU à E. DEMUR

**Absents :** B. GUIBAN

F. SCHMIT déclare ouverte, à 20h35, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. COLIN C. secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

* * * * *

Aucune remarque n'est formulée sur le Compte-rendu du précédent Conseil Municipal

* * * * *

La séance est ouverte par un discours de Madame le Maire.
Vous trouverez le texte en annexe à la fin de ce procès-verbal.

* * * * *

### 1) Vote des taux des taxes directes locales

**E. DEMUR** énonce les différents taux des taxes locales qui devront être votés. Ceux-ci restent identiques à ceux de 2015.

Habitation : 20.29%, Foncier bâti : 27.23%, Foncier non bâti : 71.03%.

**T. DUMAS** : Les taux sont stables, mais encore supérieurs à ceux des communes voisines. L'imposition aurait du tenir compte du retrait de l'abattement qui a été voté en octobre 2015, et sera donc effective sur nos avis d'imposition cette année. Cela fait en réalité une augmentation de 10% pour chaque contribuable.

**S. LEVIS** : Je propose une diminution des taux pour la raison que M. DUMAS vient d'évoquer.

**F. SCHMIT** : La commune n'est pas riche, et nous devons continuer de gérer au mieux les finances de la commune. C'est pour cela que je préfère maintenir ces taux qui seront de toute façon revus l'année prochaine et éventuellement à la baisse.

**E. DEMUR** : J'ai transmis un document à la commission des finances, qui fait ressortir une diminution de 3% en moyenne par foyer en fonction de leur constitution. Il y a, et il faut le souligner, le taux de la taxe des ordures ménagères qui a baissé cette année, et vient donc compenser en partie l'augmentation dont M. DUMAS a parlé.

**T. DUMAS** : Il y aura une perte du pouvoir d'achat pour les foyers Montéricultois.

***La délibération est adoptée avec :***

***17 Pour :*** *F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, G. COLIN, P. DEGRIS, P. GUERAND, N. RAFFETIN, C. FONTAINE, N. MENNESSIER, A. AMPOLO, R. ANGUELU, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLLIN,*

***4 abstentions :*** *T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, E. ANDRE*

***1 Contre :*** *S. LEVIS*

## 2) Approbation du compte de gestion 2015 : budget ville

**E. DEMUR** : Le document qui nous permet d'approuver ou pas le compte de gestion du budget de la ville est produit par la trésorerie.
En section de fonctionnement les dépenses sont de 3 517 477.61€ pour des recettes de 4 157 920.66 € soit un excédent de 640 443.05 €
Pour la section d'investissement les dépenses sont de 693 691.18 € pour des recettes de 727 673.45 € soit un excédent de 33 982.27 €.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 22 Pour.***

## 3) Approbation du compte administratif 2015 : budget ville

**E. DEMUR** : fait la présentation du compte d'administratif.

### Section de fonctionnement :

| | CHAPITRES | MONTANTS en EURO |
|---|---|---|
| **DEPENSES** | 011 Charges à caractères général | 742 088.21 |
| | 012 Charges de personnel et frais assimilés | 2 021 458.62 |
| | 65 Autres de charges de gestion courante | 128 778.36 |
| | ***Total des dépenses de gestion courante*** | ***2 892 325.19*** |
| | 66 Charges financières | 131 936.36 |
| | 67 Charges exceptionnelles | 1 099.73 |
| | ***Total des dépenses réelles de fonctionnement*** | ***3 025 361.78*** |
| | 042 Opérations d'ordre | 492 115.83 |
| | **TOTAL** | **3 517 477.61** |
| **RECETTES** | 013 Atténuations de charges | 248 889.20 |
| | 70 Produits services, domaine et ventes diverses | 341 062.33 |
| | 73 Impôts et taxes | 1 597 819.20 |
| | 74 Dotations et participations | 968 381.42 |
| | 75 Autres produits de gestion courante | 148 072.15 |
| | ***Total des recettes de gestion courante*** | ***3 304 224.30*** |
| | 77 Produit exceptionnels | 475 870.54 |
| | ***Total des recettes réelles de fonctionnement*** | ***3 780 094.84*** |
| | 042 Opérations d'ordre transfert entre section | 377 825.82 |
| | **TOTAL** | **4 157 920.66** |
| | ***Résultat (recettes – dépenses)*** | ***640 443.05*** |
| | Report exercice précédent | -314 455.60 |
| | **Net** | **325 987.45** |

**T. DUMAS** : Pourquoi la subvention à la caisse des écoles n'a pas été attribuée comme prévu?

**F. SCHMIT** : Car il nous a été présenté des factures de différentes prestations, comme le théâtre. Ce procédé était mis en œuvre avant ma nomination pour une école, donc lorsque la seconde école nous a donné des factures, et afin d'être équitable, nous avons payé ces factures, ainsi la subvention de 3 300 € qui était au budget 2015 a été consommée.

**T. DUMAS** : Les subventions aux associations ont été diminuées de 80%, alors que nous avons un excédent pour 2015 de 325 000 €.

**F. SCHMIT** : Lorsque nous avons voté le budget supplémentaire en novembre 2015, nous ne pouvions savoir que nous aurions cet excédent, d'où cette grosse baisse des subventions aux associations. Vous étiez d'accord à ce moment là. Il fallait être prudent sur toutes les dépenses, pour ne pas être mis sous tutelle et ne pas devoir augmenter les taxes locales une nouvelle fois..

**T. DUMAS** : Des associations ont été mises en danger financièrement.

**F. SCHMIT** : Il y avait d'autres dangers, et je le redis, il fallait minimiser toutes les dépenses, nous avions donc réduit toutes les subventions. Ce n'est pas grâce à cet excédent que nous pourrons dire que la commune est riche L'année 2015 a été difficile, mais nous avons toujours le même nombre d'associations, et il y en a même de nouvelles. Je pense qu'elles n'ont pas forcément besoin de la Mairie pour exister.

**T. DUMAS** : Je ne peux pas vous laisser dire de tels propos.

**F. SCHMIT** : l'aide aux associations est également établie sous d'autres forme par la Mairie :
le prêt de salles, les énergies consommées (électricité, gaz, eau,…)
Il faut tout de même en tenir compte, car c'est la mairie qui paie ces factures.

**T. DUMAS** : Une association a été sauvée grâce aux aides du Pays Créçois.

**S. LEVIS** : Je voudrais avoir des précisions sur les dépenses de certains articles.
Ainsi pour le 61551 "Entretien et matériel roulant", dans le grand livre il y a une dépense indiquant passage aux mines. Pouvez-vous m'apporter des éclaircissements, car je ne vois pas pourquoi il y avait besoin de cette prestation?

**E. DEMUR** : Cela concerne le gros camion de la ville qui sert notamment au salage l'hiver. Il y a eu de grosses réparations dessus et afin qu'il puisse être utilisable, celles-ci nous obligeaient à le présenter aux services des mines pour qu'il puisse obtenir l'autorisation de circulation.

**S. LEVIS** : Ne pouvions-nous pas imputer cette dépense à l'investissement?

**E. DEMUR** : Non c'est vraiment une dépense de fonctionnement.

**S. LEVIS** : L'article 61558, quelles sont les dépenses qui y sont affectées?

**E. DEMUR** : Il y en a pour 31 719 €, et ces dépenses représentent les différents contrats comme les alarmes, le chauffage, les bâtiments,….

**S. LEVIS** : La société SDEZ-LOCALIS est-ce elle qui fait l'entretien du linge?

**F. SCHMIT** : Effectivement, il y a celui des services techniques ainsi que le personnel des écoles. Nous avons fait retirer les tapis de la Mairie. Nous avons tenté de rompre ce contrat, mais il a été conclu en 2014 pour 3 années fermes, donc jusqu'en 2017, et nous ne pouvons donc pas le dénoncer, sauf en payant des pénalités.

**S. LEVIS** : Le montant s'élève tout de même à 700 € par mois. Certaines dépenses sont imputées au service DGS. Que cela concerne-t-il?

**E. DEMUR** : C'est l'entretien du linge pour la restauration cela est spécifié sur les documents que nous avons validés en commission des finances.

**S. LEVIS** : Je revendrai plus tard sur le sujet de la commission, sur laquelle j'ai des choses à dire. L'article 6226, il y a une facture d'honoraires pour 3 360 € concernant le litige avec FREE. Pourtant il m'avait semblé que ce dossier n'avait pas eu de suites.

**F. SCHMIT** : Je vous rappelle la situation. Je venais d'être élue comme maire, et nous devions signer ce contrat dans un délai très court. Vous m'aviez signalé, lors du conseil municipal, que le permis présenté par ce fournisseur de téléphonie, n'était pas conforme. J'ai stoppé le contrat. La société FREE a porté un recours au tribunal, que nous avons perdu. Ce sont donc les frais d'avocats que nous avons pris pour nous représenter au tribunal. Je vous en remercie.

**G. COLLIN** : Merci l'opposition, puisque vous nous aviez dit que nous n'avions pas le droit.

**T. DUMAS** : Nous n'avons pas la majorité au Conseil Municipal, et nous avions voté contre cette délibération donc ce n'est pas nous qui avons voté la délibération, ce n'est donc pas en notre pouvoir d'accepter ou de refuser une délibération, mais à vous la majorité. Le Pays Créçois avait également rejeté le permis de construire, puisqu'il instruit les dossiers d'urbanisme.

**F. SCHMIT** : M. DUMAS c'est vous qui vouliez refuser, je vous ai écouté car j'étais novice puisque fraîchement élue. J'ai donc arrêté l'autorisation de construction, et le prestataire nous a amenés au tribunal, et nous avons perdu.

**S. LEVIS** : Cette délibération a été soumise au vote et elle a été acceptée.

**E. MAILLARD** : Le Pays Créçois qui refusait le permis était également dans l'erreur.

**T. DUMAS** : Nous vérifierons tout cela en étudiant le dossier.

**F. SCHMIT** : Continuons s'il vous plait.

**S. LEVIS** : Le total des recettes qui est indiqué dans le grand livre, document qui recense toutes les écritures comptables, n'est pas identique à celui qui figure sur le Compte Administratif. Pourquoi?

**T. DUMAS** : Ce n'est pas normal que les documents qui nous sont transmis ne soient pas vérifiés.

**E. DEMUR** : Nous ne pouvons pas tout vérifier.

**S. LEVIS** : Vous devriez car il y a tout de même un écart de 424 000 €

**P. GUERAND** : Tout n'apparaît pas dans le grand livre comme les opérations d'ordre.

**S. LEVIS** : Cette erreur se constate également sur les totaux intermédiaires.

**F. SCHMIT** : Nous allons vérifier et nous vous apporterons la réponse.
Nous avons cherché à récupérer de l'argent un peu partout, ainsi la CAF nous a versé des arriérés, il ya également les primes pour les maires bâtisseurs. Pour chaque nouvelle construction nous pouvons prétendre à une prime de 1 500 €. Cela explique les différences entre les sommes du Budget Primitif et le Compte Administratif.

**E. DEMUR** : Je voudrais vous apporter quelques précisions dans le mécanisme d'encaissement du produit de la vente d'un bien communal. La somme est enregistrée dans les recettes de fonctionnement. C'est une opération réelle. La loi interdisant que la vente de bien puisse abonder le fonctionnement, il y a un mécanisme d'écriture nommé Opération d'Ordre, pour injecter le montant en investissement.

**E. BOULANGER** : Que contient l'article 7488? Les subventions des TAP sont-elles incluses?

**E. DEMUR** : Oui, il y a la CAF avec un rattrapage, mais aussi les subventions des maires bâtisseurs.

**E. BOULANGER** : Cela comprend-il aussi le contrat jeunesse, et la subvention des TAP est de combien?

**F. SCHMIT** : Oui elles sont comprises dedans. Il y a aussi les dotations du Pays Créçois.

**E. BOULANGER** : Quelle est la subvention pour les TAP?

**L. ROUMILLA** : La première année elle est de 13 000 € environ pour le lancement des TAP. Nous avions inscrit 6 300 € pour 2015, et elle va diminuer dans les années à venir. En commission, nous nous posons la question s'il faut continuer ainsi.

**E. BOULANGER** : Il est indiqué 17 000 € au Compte Administratif. Cette somme n'était pas inscrite au budget.

**F. SCHMIT** : Nous rechercherons le détail et nous vous en informerons en commission des finances.

**S. LEVIS** : L'article 7478, rien n'avait été inscrit au budget, et nous avons finalement 17 000 €. S'agit-il du remboursement du sinistre de la clôture du terrain de foot? Mais les travaux ont-ils été faits?

**F. SCHMIT** : C'est une avance de l'assurance pour une réfection de la clôture afin de rétablir la sécurité sur ce terrain.

**S. LEVIS** : Le montant total des travaux s'élevait à 35 000 €, est-ce tout passera sur 2016 ou une partie a-t-elle été imputée sur 2015?

**F. SCHMIT** : Je ne pourrais pas affirmer quand j'ai signé les bons de commande. Nous allons rechercher et nous vous apporterons également la réponse.

**S. LEVIS** : SI je peux faire une remarque, heureusement que les recettes ont été supérieures au prévisionnel, sinon nous aurions eu un résultat négatif.

**F. SCHMIT** : Effectivement, et comme pour 2016 nous ne connaissons pas tous les montants de recette, nous ne pouvons pas dire que la commune soit riche uniquement par rapport au résultat de 2015. Les subventions supérieures à nos prévisions nous ont bien aidés ainsi que les sommes que nous avons récupérées de ci de là. Il en reste encore à toucher mais nous n'avons pas de date de versement.

**S. LEVIS** : Beaucoup de ces recettes ne seront pas présentes en 2016, puisqu'elles sont inattendues et occasionnelles, et ce n'est pas parce que le résultat 2015 est bon, qu'il faut se vanter auprès de la population d'avoir remis les comptes en positif.

**F. SCHMIT** : Si vous avez bien écouté mon discours, je souligne qu'en 2016 il nous faudra encore surveiller nos dépenses. Il est vrai que nous avons fouillé partout pour trouver de l'argent. Le budget 2016 a été fait avec des dépenses au minimum, et j'espère qu'en 2016 les recettes seront encore bonnes. Je ne suis pas la seule à avoir œuvré pour obtenir ce résultat, mais c'est le fruit de tous les conseillers municipaux, majorité comme opposition.

## Section d'investissement :

| | **CHAPITRES** | **MONTANTS en EURO** |
|---|---|---|
| **DEPENSES** | 21 Immobilisations corporelles | 158 045.18 |
| | ***Total des dépenses d'équipement*** | ***158 045.18*** |
| | 16 Emprunts et dettes assimilées | 157 820.16 |
| | ***Total des dépenses financières*** | ***157 820.16*** |
| | ***Total des dépenses réelles d'investissement*** | ***315 865.36*** |
| | 042 Opérations d'ordre transfert entre sections | 377 825.82 |
| | **TOTAL** | **693 691.18** |

| | | |
|---|---|---|
| **RECETTES** | 13 Subventions d'investissement | 203 952.80 |
| | ***Total des recettes d'équipement*** | ***203 952.80*** |
| | 10 Dotations, fonds divers et réserves | 31 604.82 |
| | ***Total des recettes financières*** | ***31 604.82*** |
| | ***Total des recettes réelles d'investissement*** | ***235 557.62*** |
| | 040 Opérations d'ordre transfert entre sections | 492 115.83 |
| | **TOTAL** | **727 673.83** |
| | Résultat (recettes – dépenses) | 33 982.27 |
| | Report exercice précédent | 567 234.70 |
| | Net | 601 216.97 |
| | Restes à réaliser | 301 759.61 |

**E. BOULANGER** : Le PUP est spécifique pour les écoles. Et l'école Pergaud doit être agrandie?

**F. SCHMIT** : Oui il y a l'agrandissement, nous sommes bien d'accord, et le PUP y contribuera. Il ne servira pas pour des travaux de voirie. Il ya eu une négociation avec le promoteur afin de pouvoir également utiliser le PUP pour de gros travaux dans les écoles, comme le changement de chaudière, car initialement il devait servir exclusivement à la construction d'un centre de loisirs.

**E. DEMUR** : Je vais amener des commentaires sur le Compte Administratif. Si nous calculons le résultat de l'exercice, dépenses réelles moins recettes réelles (hors cession de terrains), nous pouvons constater que le résultat est positif, 280 000 €, et ce n'est pas grâce à la reprise d'investissement, mais uniquement parce que nous avons géré au mieux en réduisant les dépenses et augmenter les recettes.

Pour cette délibération Madame le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Madame M. FICARA, doyenne d'âge. Le nombre de votants sera donc de 21.

***La délibération est adoptée avec :***
***17 Pour :*** *E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, G. COLIN, P. DEGRIS, P. GUERAND, N. RAFFETIN, C. FONTAINE, N. MENNESSIER, A. AMPOLO, R. ANGUELU, C. JOUANNEAU, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLLIN,*
***4 abstentions :*** *T. DUMAS, E. BOULANGER, S. LEVIS, E. ANDRE*
***0 Contre***

## 4) Affectation du résultat 2015 budget ville

**E. DEMUR** : Le résultat de l'investissement étant positif, il n'y a pas lieu de recourir à de l'autofinancement en imputant le résultat de la section de fonctionnement à cette section. L'excédent de fonctionnement de 325 987 € est reporté pour l'exercice 2016 au compte 002 de la section de fonctionnement.

***La délibération est adoptée avec :***
***21 Pour :*** *F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, G. COLIN, P. DEGRIS, P. GUERAND, N. RAFFETIN, C. FONTAINE, N. MENNESSIER, A. AMPOLO, R. ANGUELU, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, E. ANDRE, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLLIN,*
***1 abstentions :*** *S. LEVIS*
***0 Contre***

## 5) Vote du budget primitif 2016 : ville

## Section de fonctionnement :

| | CHAPITRES | MONTANTS en EURO |
|---|---|---|
| **DEPENSES** | 011 Charges à caractères général | 894 097.82 |
| | 012 Charges de personnel et frais assimilés | 1 972 757.40 |
| | 014 Atténuations de produits | 282 097.00 |
| | 65 Autres de charges de gestion courante | 158 025.97 |
| | ***Total des dépenses de gestion courante*** | ***3 306 978.19*** |
| | 66 Charges financières | 124 224.26 |
| | 67 Charges exceptionnelles | 1 300.00 |
| | ***Total des dépenses réelles de fonctionnement*** | ***3 557 502.45*** |
| | 023 Virement à la section d'investissement | 100 000.00 |
| | **TOTAL** | **3 657 502.45** |

**E. DEMUR** : Le budget 2016 a été construit avec prudence, malgré des dépenses de la section de fonctionnement en augmentation. C'est une volonté politique de notre part. L'excédent de 2015 est incorporé dans ce budget et il est ventilé ainsi :

125 000.00 € au compte 022 pour dépenses imprévues
100 000.00 € reporté sur l'investissement
100 987.48 € pour l'entretien de ville (bâtiment, voirie).

Nous pouvons constater l'affectation de cette dernière somme (100 987.48 €) sur les articles de 611 à 6156 du chapitre 011. Soit une dépense d'entretien voirie et bâtiments de 271 000 €.
Pour rappel en 2015 il y avait 160 000 € de dépensé dans ce domaine.
Les autres postes sont équivalant à l'exercice précédent.

Le chapitre 012 Charges de personnel est en baisse, car il y a des départs (fin de contrat, demande de mise en disponibilité) et abattement du Régime Indemnitaire.

Au chapitre 65, autres charges de gestion courante, la somme est en hausse car nous avons inclus la subvention au CCAS pour 10 000 € et augmenter celles des associations, car le Tennis n'a pas été admis au Pays Créçois.

**S. LEVIS** : Sur l'article 611 en 2015 il y a eu 21 500 €, en 2016 il y a 3 500 € de prévu, mais il y a 19 000 € d'engagé. Pourquoi cette différence entre la prévision et l'engagement.

**F. SCHMIT** : Certaines dépenses doivent changer d'article à partir de cette année.

**S. LEVIS** : La situation budgétaire qui nous a été transmise n'est donc pas bonne?

**P. GUERAND** : Effectivement. En début d'année il y a des dépenses connues, comme l'alimentation, les salaires, et nous pouvons donc les engager. Mais comme vient de le dire Madame le Maire entre temps le Trésor Public nous a demandé de changer d'imputation pour certaines dépenses. Donc il va falloir corriger les engagements.

**S. LEVIS** : Je reviens sur le sujet de la commission des finances comme je l'ai dit tout à l'heure. Nous n'avons pas pu parler de quoi que ce soit, donc elle a été très rapide. J'ai tout de même signalé que je n'étais pas d'accord pour que le résultat de 2015 soit inclus dans le budget 2016. Mais cela à tout de même été fait.

**F. SCHMIT** : Je comprends votre désaccord, mais nous sommes majoritaires, et le budget a été fait ainsi.

**S. LEVIS** : Madame ROUMILLA pourra ainsi dire aux parents que les tarifs scolaires sont augmentés de 2%, car la mairie a préféré boucher les trous de la voirie plutôt que de faire profiter les enfants au travers des TAP.

**F. SCHMIT** : Cette augmentation dont vous parlez Madame LEVIS est due à la hausse que va nous imposer le prestataire qui fournit les repas à vos enfants. Tous les Montéricultois ne bénéficient pas des services scolaires, donc nous ne pouvons pas toujours mettre l'argent dans le secteur de l'enfance.

**S. LEVIS** : Il est vrai cela revient cher de fournir du matériel.

**E. DEMUR** : Sur les 8 dernières années, l'argent consacré au domaine de l'enfance est d'environ 3 millions d'euros investissements compris

**S. LEVIS** : Les TAP des autres sont bien supérieures aux nôtres.

**F. SCHMIT** : Les TAP ne sont pas payants à Montry.

**S. LEVIS** : La commune n'est pas capable de payer, mais elle ne peut surtout pas assumer ses TAP.

**F. SCHMIT** : Nous ne pouvons pas tout le temps satisfaire que les enfants, et les autres citoyens que faisons-nous pour eux?

**E. DEMUR** : Pour les écoles il y a 500 000 € de travaux prévus cette année.

**E. BOULANGER** : On ne parle pas d'investissement pour les écoles, mais d'un budget pour un bon fonctionnement. Quant aux honoraires, article 6226, en 2015 il a été inscrit 16 200 € en 2016 ce sera 39 500 €, j'espère que ce n'est pas pour l'antenne de FREE, la somme inscrite au budget

**F. SCHMIT** : Non, c'est l'audit financier qui a été réalisé, et un autre audit que nous souhaitons faire sur l'endettement de la commune, autrement dit sur les emprunts que nous avons, pour connaître les possibilités que nous aurions pour diminuer les intérêts d'emprunts.

**E. DEMUR** : Il y a également ceux liés aux dossiers des gens du voyage.

| | **CHAPITRES** | **MONTANTS en EURO** |
|---|---|---|
| **RECETTES** | 013 Atténuations de charges | 154 000.00 |
| | 70 Produits services, domaine et ventes diverses | 326 300.00 |
| | 73 Impôts et taxes | 2 028 174.00 |
| | 74 Dotations et participations | 751 041.00 |
| | 75 Autres produits de gestion courante | 72 000.00 |
| | ***Total des recettes de gestion courante*** | ***3 331 515.00*** |
| | ***Total des recettes réelles de fonctionnement*** | ***3 331 515.0t*** |
| | **TOTAL** | **3 331 515.00** |
| | Report résultat exercice 2015 | 325 987.45 |
| | **NET** | **3 657 502.45** |

**F SCHMIT** : Nous avons diminué le montant des remboursements de salaire que nous serions susceptible de percevoir cette année, car il ya des arrêts de maladie qui devraient se terminer en cours d'année. Il y a d'autres postes de recettes pour lesquels nous avons volontairement mis au minimum. Il y aura de nouvelles rentrées d'argent avec les habitants des Jardins de Montry qui n'auront plus l'exonération de taxes locales.

**E. BOULANGER** : Avez-vous estimé le montant?

**K. SASSI** : Environ 180 000 €.

**F. SCHMIT** : Cela comprend également l'abattement qui va être supprimé et qui avait été voté en 1981. Le chiffre ne sera connu réellement qu'à partir de septembre. Les dotations sont en baisse pour rembourser la dette Nationale, mais nous espérons que notre prévision soit en dessous de ce que nous toucherons concrètement. Nous aurons également une nouvelle rentrée d'argent avec l'opérateur téléphonique FREE. En ce qui concerne l'article 70688, le montant est plus élevé que pour 2015, car c'est la participation de la poste et en 2016 ce sera sur 12 mois.

## Section d'investissement :

| | CHAPITRES | MONTANTS en EURO |
|---|---|---|
| **DEPENSES** | 20 Immobilisations incorporelles | 8 632.00 |
| | 21 Immobilisations corporelles | 726 372.92 |
| | 21 Immobilisations corporelles (reste à réaliser de 2015) | 301 759.61 |
| | ***Total des dépenses d'équipement*** | ***1 036 764.53*** |
| | 16 Emprunts et dettes assimilées | 161 452.44 |
| | ***Total des dépenses financières*** | ***161 452.44*** |
| | ***Total des dépenses réelles d'investissement*** | ***1 198 216.97*** |
| | **TOTAL** | **1 198 216.97** |
| **RECETTES** | 13 Subventions d'investissement | 487 000.00 |
| | ***Total des recettes d'équipement*** | ***487 000.00*** |
| | 10 Dotations, fonds divers et réserves | 10 000.00 |
| | ***Total des recettes financières*** | ***10 000.00*** |
| | ***Total des recettes réelles d'investissement*** | ***497 000.00*** |
| | 021 Virement de la section de fonctionnement | 100 000.00 |
| | **TOTAL** | **597 000.00** |
| | Report résultat exercice 2015 | 601 216.97 |
| | Net | 1 198 216.97 |

**F. SCHMIT** : Les frais de notaire peuvent maintenant être mis en investissement, chapitre 20, cela fait partie des changements dont nous avons parlé en début de conseil. Au chapitre 21, article 2112, c'est en prévision de parcelles pour alignement dans le cadre de la réfection de voirie.
L'article 21312 concerne le contrat CONTACT pour des travaux sur l'école Pergaud, dont il reste l'isolation à faire impérativement cette année sous peine de ne pas pouvoir être éligible à de nouvelles subventions pour des projets similaires.

**E. MAILLARD** : La commission des travaux décidera sur quelles infrastructures se porteront ces travaux d'isolation : fenêtres ou murs. L'article 2135 est pour le doublement des chaudières des écoles.

**T. DUMAS** : J'en profite pour vous signaler qu'au premier étage de ce bâtiment, il doit y avoir une fuite à la toiture, car hier soir il y avait de l'eau au sol et une tâche au plafond.

**E. MAILLARD** : Effectivement nous avions remarqué la tâche au plafond mais jamais vu de l'eau au sol. Merci de nous l'avoir signalé.

**F. SCHMIT** : Dans le cadre du PUP du clos du Lochy il est prévu la somme de 200 000 € touché en 2015, un terrain pour construire un centre de loisirs, et un second terrain dont nous avons jugés qu'il ne serait pas d'utilité. Nous avons fait un avenant pour une somme équivalent à la valeur du terrain soit 280 000 €. Ce montant sera investi pour les écoles, comme le prévoit le contrat du PUP. La construction du centre de loisir se décidera à la fin de ce contrat et nous ferons bien sûr appel à toutes les subventions possibles.

**E. DEMUR** : Les éventuels PUP à venir seront négociés pour des travaux de voirie.

**F. SCHMIT** : Oui car il y a eu beaucoup de fait pour les écoles ces dernières années et on a délaissé la voirie et on peut constater aujourd'hui le désastre de certaines rues.

**T. DUMAS** : Lorsqu'on autorise des projets de construction, il faut s'attendre à l'arrivée de famille avec des enfants, vous deviez donc anticiper et prévoir d'avoir les structures pour les accueillir. L'emprunt de 500 000 € fait en 2013, fait-il partie des 601 000 €

**F. SCHMIT** : oui bien sûr.

**T. DUMAS** : Ils ne sont pas utilisés à ce jour? Cela va nous permettre de pouvoir travailler sur de futurs projets pour les années à venir.

**F. SCHMIT** : Effectivement et M. MAILLARD attendait le vote du budget pour commencer à travailler dessus.

**T. DUMAS** : Les gros travaux de cette année sont donc le contrat CONTACT.

***La délibération est adoptée avec :***
***18 Pour :*** *F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, G. COLIN, P. DEGRIS, P. GUERAND, N. RAFFETIN, C. FONTAINE, N. MENNESSIER, A. AMPOLO, R. ANGUELU, C. JOUANNEAU, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLLIN,*
***2 abstentions :*** *T. DUMAS, E. ANDRE*
***2 Contre :*** *E. BOULANGER, S. LEVIS*

## 6) Approbation du compte de gestion 2015 : budget eau

**E. DEMUR** : Ce budget est lié à l'obligation de la commune de faire parvenir l'eau de l'usine de production aux foyers, mais sans obligation de production.

En section d'exploitation les dépenses nettes sont de 12 869.64 € pour des recettes nettes de 32 153.54 € soit un résultat positif de 19 283.64 €
Pour la section d'investissement les dépenses nettes sont de 31 995.41 € pour des recettes nettes de 778.00 € soit un résultat positif de 31 217.41 €.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 22 Pour.***

## 7) Approbation du compte administratif 2015 : budget eau

**E. DEMUR** : Il y a peu d'opérations que cela soit en dépenses ou en recettes car ce service est en Délégation de Service Public, et les frais sont à la charge du prestataire. Les dépenses sont des interventions sur les bouches incendie, et les recettes les redevances des usagers.

# Section d'exploitation :

| | **CHAPITRES** | **MONTANTS en EURO** |
|---|---|---|
| **DEPENSES** | 65 Autres de charges de gestion courante | 3 784.70 |
| | ***Total des dépenses de gestion courante*** | ***3 784.70*** |
| | ***Total des dépenses réelles d'exploitation*** | ***3 784.70*** |
| | 042 Opérations d'ordre transfert entre sections | 9 084.94 |
| | **TOTAL** | **12 869.64** |
| **RECETTES** | 70 Produits services, domaine et ventes diverses | 31 375.54 |
| | ***Total des recettes de gestion courante*** | ***31 375.54*** |
| | ***Total des recettes réelles d'exploitation*** | ***31 375.54*** |
| | 042 Opérations d'ordre transfert entre sections | 778.00 |
| | **TOTAL** | **32 153.54** |
| | ***Résultat (recettes – dépenses)*** | ***19 283.90*** |
| | Report exercice précédent | 30 150.34 |
| | **Net** | **49 434.24** |

## Section d'investissement:

| | CHAPITRES | MONTANTS en EURO |
|---|---|---|
| **DEPENSES** | 042 Opérations d'ordre transfert entre sections | 778.00 |
| | **TOTAL** | **778.00** |
| **RECETTES** | 10 Dotations, fonds divers et réserves | 22 910.47 |
| | ***Total des recettes d'équipement*** | ***22 910.47*** |
| | ***Total des recettes financières*** | ***22 910.47*** |
| | 040 Opérations d'ordre transfert entre sections | 9 084.94 |
| | **TOTAL** | **31 995.41** |
| | ***Résultat (recettes – dépenses)*** | ***31 217.41*** |
| | Report exercice précédent | 9 084.94 |
| | **Net** | **40 271.70** |

Pour cette délibération Madame le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Madame M. FICARA, doyenne d'âge. Le nombre de votants sera donc de 21.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 21 Pour.***

### 8) Affectation du résultat 2015 budget eau

**E. DEMUR** : Le résultat de l'investissement étant positif, il n'y a pas lieu de recourir à de l'autofinancement en imputant le résultat de la section d'exploitation à cette section. L'excédent d'exploitation de 49 434.24 € est reporté pour l'exercice 2016 au compte 002.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 22 Pour.***

### 9) Vote du budget primitif 2016 : eau

## Section d'exploitation :

| | CHAPITRES | MONTANTS en EURO |
|---|---|---|
| **DEPENSES** | 11 Charges à caractères général | 44 000.00 |
| | 65 Autres charges de gestion courante | 27 127.30 |
| | ***Total des dépenses de gestion des services*** | ***71 127.30*** |
| | 042 Opérations d'ordre transfert entre sections | 9 084.94 |
| | ***Total des dépenses d'ordre d'exploitation*** | ***9 084.94*** |
| | **TOTAL** | **80 212.24** |
| **RECETTES** | 70 Ventes produits fabriqués, prestations | 30 000.00 |
| | ***Total des recettes de gestion des services*** | ***30 000.00*** |
| | 042 Opérations d'ordre transfert entre sections | 778.00 |
| | ***Total des recettes d'ordre d'exploitation*** | ***778.00*** |
| | **TOTAL** | **30 778.00** |
| | Report résultat exercice 2015 | 49 434.24 |
| | Net | 80 212.24 |

## Section d'investissement :

| | CHAPITRES | MONTANTS en EURO |
|---|---|---|
| **DEPENSES** | 23 Immobilisations en cours | 50 906.84 |
| | ***Total des dépenses d'équipement*** | ***50 906.84*** |
| | 040 Opérations d'ordre transfert entre sections | 778.00 |
| | **TOTAL** | **51 684.84** |
| **RECETTES** | 10 Dotations, fond divers et réserves | 2 328.20 |
| | ***Total des recettes financières*** | ***2 328.20*** |
| | 040 Opérations d'ordre transfert entre sections | 9 084.94 |
| | **TOTAL** | **11 413.14** |
| | Report résultat exercice 2015 | 40 271.70 |
| | Net | 51 684.84 |

**S. LEVIS** : Quelles sont les installations prévues sur l'investissement?

**E. DEMUR** : Je ne pourrai malheureusement pas vous répondre. C'est M. HUGOO qui aurait pu vous apporter la réponse, mais il a eu un empêchement de dernière minute..

***La délibération est adoptée avec :***
***21 Pour :*** *F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, G. COLIN, P. DEGRIS, P. GUERAND, N. RAFFETIN, C. FONTAINE, N. MENNESSIER, A. AMPOLO, R. ANGUELU, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, S. LEVIS, E. ANDRE, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLLIN,*
***1 abstention :*** *E. BOULANGER*
***0 contre***

## 10) Approbation du compte de gestion 2015 : budget assainissement

**E. DEMUR** : En section d'exploitation les dépenses nettes sont de 382 416.88 € pour des recettes nettes de 399 722.41 € soit un résultat positif de 17 305.53 €
Pour la section d'investissement les dépenses nettes sont de 96 302.07 € pour des recettes nettes de 265 181.81 € soit un résultat positif de 168 879.74 €.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 22 voix Pour.***

## 11) Approbation du compte administratif 2015 : budget assainissement

## Section d'exploitation :

| | CHAPITRES | MONTANTS en EURO |
|---|---|---|
| **DEPENSES** | 011 Charges à caractères général | 148 331.98 |
| | ***Total des dépenses de gestion courante*** | ***148 331.98*** |
| | 66 Charges financières | 27 572.83 |
| | 67 Charges exceptionnelles | 100 000.00 |
| | ***Total des dépenses réelles d'exploitation*** | ***275 904.81*** |
| | 042 Opérations d'ordre transfert entre sections | 106 512.07 |
| | **TOTAL** | **382 416.88** |

| | | |
|---|---|---|
| **RECETTES** | 70 Ventes produits fabriqués, prestations | 331 946.48 |
| | 74 Subventions d'exploitation | 18 660.47 |
| | ***Total des recettes de gestion courante*** | ***350 606.95*** |
| | 77 Produits exceptionnels | 7 748.59 |
| | ***Total des recettes réelles d'exploitation*** | ***7 748.59*** |
| | 042 Opérations d'ordre transfert entre sections | 41 366.87 |
| | **TOTAL** | **399 722.41** |
| | ***Résultat (recettes – dépenses)*** | ***17 305.53*** |
| | Report exercice précédent | 198 118.72 |
| | **Net** | **215 424.25** |

## Section d'investissement:

| | **CHAPITRES** | **MONTANTS en EURO** |
|---|---|---|
| **DEPENSES** | 20 Immobilisations incorporelles | 5 068.80 |
| | 21 Immobilisations corporelles | 7 107.60 |
| | ***Total des dépenses d'équipement*** | **12 176.40** |
| | 16 Emprunts et dettes assimilées | 42 758.80 |
| | ***Total des dépenses Financières*** | **42 758.80** |
| | 040 Opérations d'ordre transfert entre sections | 41 636.87 |
| | **TOTAL** | **96 302.07** |
| **RECETTES** | 10 Dotations, fonds divers et réserves | 158 669.74 |
| | ***Total des recettes financières*** | ***158 669.74*** |
| | 040 Opérations d'ordre transfert entre sections | 106 512.07 |
| | **TOTAL** | **265 181.81** |
| | ***Résultat (recettes – dépenses)*** | ***168 879.74*** |
| | Report exercice précédent | 66 852.34 |
| | **Net** | **233 341.68** |

**S. LEVIS** : Nous devions rembourser de la TVA, cela a-t-il été fait?

**E. MAILLARD** : Effectivement nous avions trop perçu de TVA sur des années antérieures, mais à ce jour aucune demande de paiement n'a été produite par le prestataire la SAUR.

**S**. LEVIS : Ce remboursement a-t-il été remis sur le budget 2016?

**F. SCHMIT** : Oui.

**S**. LEVIS : Pourquoi ne fait-on pas de compensation?

**P. GUERAND** : Il n'est pas certain que ce type d'opérations puisse s'effectuer dans le secteur public. Il doit être nécessaire d'avoir un mandat pour un paiement et un titre pour une recette.

Pour cette délibération Madame le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Madame M. FICARA, doyenne d'âge. Le nombre de votants sera donc de 21.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 21 Pour.***

## 12) Affectation du résultat 2015 budget assainissement

**E. DEMUR** : Le résultat de l'investissement étant positif, il n'y a pas lieu de recourir à de l'autofinancement en imputant le résultat de la section de fonctionnement à cette section. L'excédent de fonctionnement de 215 424.25 € est reporté pour l'exercice 2016 au compte 002 de la section de fonctionnement

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 22 Pour.***

## 13) Vote du budget primitif 2016 : assainissement

## Section d'exploitation :

| | CHAPITRES | MONTANTS en EURO |
|---|---|---|
| **DEPENSES** | 11 Charges à caractères général | 265 000.00 |
| | 65 Autres charges de gestion courante | 54 174.92 |
| | ***Total des dépenses de gestion des services*** | ***71 127.30*** |
| | 66 Charges financières | 26 604.13 |
| | 67 Charges exceptionnelles | 40 000.00 |
| | ***Total des dépenses réelles d'exploitation*** | ***385 779.05*** |
| | 023 Virement à la section d'investissement | 160 000.00 |
| | 042 Opérations d'ordre transfert entre sections | 106 512.07 |
| | ***Total des dépenses d'ordre d'exploitation*** | ***266 512.07*** |
| | **TOTAL** | **652 291.12** |
| **RECETTES** | 70 Ventes produits fabriqués, prestations | 380 500.00 |
| | 74 Subventions d'exploitation | 15 000.00 |
| | ***Total des recettes de gestion des services*** | ***395 500.00*** |
| | 042 Opérations d'ordre transfert entre sections | 41 366.87 |
| | ***Total des recettes d'ordre d'exploitation*** | ***778.00*** |
| | **TOTAL** | **436 866.87** |
| | Report résultat exercice 2015 | 215 424.25 |
| | Net | 652 291.12 |

**F. SCHMIT** : A l'article 70611, il n'y a pas la taxe d'aménagement que l'on ne touche pas dans le cadre d'un PUP, mais la taxe de raccordement : 3 500 € par habitation.

## Section d'investissement :

| | CHAPITRES | MONTANTS en EURO |
|---|---|---|
| **DEPENSES** | 20 Immobilisations incorporelles | 30 000.00 |
| | 21 Immobilisations corporelles | 338 386.21 |
| | ***Total des dépenses d'équipement*** | ***368 386.21*** |
| | 10 Dotations, fonds divers et réserves | 80 000.00 |
| | 16 Emprunts et dettes assimilées | 43 727.50 |
| | ***Total des dépenses financières*** | ***123 727.50*** |
| | 040 Opérations d'ordre transfert entre sections | 41 366.87 |
| | **TOTAL** | **533 480.58** |
| **RECETTES** | 10 Dotations, fond divers et réserves | 31 236.43 |
| | ***Total des recettes financières*** | ***31 236.43*** |
| | 021 Virement de la section de fonctionnement | 160 000.00 |
| | 040 Opérations d'ordre transfert entre sections | 106 512.07 |
| | ***Total des recettes d'ordre d'exploitation*** | **266 512.07** |
| | **TOTAL** | **297 748.50** |
| | Report résultat exercice 2015 | 235 732.08 |
| | Net | 533 480.58 |

**T. DUMAS** ***:*** Y-a-t-il de gros travaux prévus prochainement?

**F. SCHMIT *:*** Pas dans l'immédiat.

**E. MAILLARD** : Il y aura comme chaque année des révisions du réseau.

**T. DUMAS** : La facture ne peut-elle pas diminuer pour les habitants?

**E. MAILLARD** : Non, car il est prévu que l'intercommunalité reprenne cette compétence, et envisage même d'augmenter les tarifs. Pour éviter cela, il faudrait qu'une troisième intercommunalité nous rejoigne, mais cela semble difficile malgré les capacités que peut avoir l'usine de traitement.

**K. SASSI** : Elle a été conçue pour une population de 6 000 habitants

**T. DUMAS** : Une partie de Magny-Le-Hongre devait pourtant se raccorder à notre réseau.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 22 Pour.***

## 14) Augmentation des tarifs de restauration et périscolaires pour l'année 2016-2017

**K SASSI** : Ces augmentations rapporteront combien à la commune?

**L. ROUMILLA** : Nous n'avons pas calculé, mais nous alignons simplement nos tarifs sur les augmentations tarifaires du prestataire.

**S. LEVIS** : Pourtant d'après le budget 2016 que nous venons de voter, il n'y a pas d'augmentation sur le domaine Enfance.

**F. SCHMIT** : Nous ne gagnerons rien cette année, car les augmentations ne seront effectives qu'à partir du mois de septembre. Le budget pour le périscolaire a été établi par la commission enfance, et nous avons suivi leurs propositions.

**S. LEVIS** : Je suis mère également, et je paye mes impôts comme tout le monde, donc j'estime qu'il y aurait pu y avoir un budget qui investisse un peu plus dans ce domaine. Je voudrais préciser que la commission a fait ce budget d'après des directives qui lui ont été données.

**C. JOUANNEAU** : Mme SHCMIT ne dîtes pas que c'est le budget de la commission, puisque nous étions soumis à diminuer le budget de 10%.

**S. LEVIS** : Et la commission a serré le plus possible sur tous les postes.

**F. SCHMIT** : Effectivement, mais ce que nous vous avons demandé, l'a été également à toutes les commissions. Il est nécessaire encore cette année d'être le plus vigilant possible sur les finances de la commune. Il y a uniquement la voirie qui a été un peu favorisée, mais elle en a bien besoin. Mais pour en revenir sur les tarifs, il y a des services qui ne sont pas inclus et coûtent cher à la commune, la rémunération des animateurs, des énergies, des assurances, etc…Et tout cela fait plus que 2%.

**T. DUMAS** : Vous oubliez l'augmentation de 25% des taxes locales qui pèsent également sur les revenus des ménages.

**F. SCHMIT** : Ramené en euros cela fait en moyenne 15 € par foyer.

**T. DUMAS** : Il y a un tarif qui n'a pas été abordé, L'étude dirigée. Les professeurs sont demandeurs de ces études et non pas d'études surveillées. Quel est le coût pour une étude dirigée? Cette délibération n'impose-t-elle pas de fait les études surveillées?

**F. SCHMIT** : L'étude dirigée est à un tarif plus élevé. Nous votons des tarifs et non un type d'étude mis ou à mettre en place. C'est un sujet dont il faudra discuter, car ce n'est pas normal que des agents communaux assurent une présence lors des études. Et je conçois que s'il n'y a qu'une école qui propose des études, les parents de l'autre groupe scolaire seront mécontents.

**S. LEVIS** : A ce jour les professeurs sont payés en études surveillées, alors qu'ils réalisent concrètement des études dirigées.

**F. SCHMIT** : Il ne faut pas oublier que ce poste était déficitaire de 800 € par an.

**T. DUMAS** : Pourquoi ne pas mettre en place un tarif d'études dirigées, puisque cette activité ne coûte rien à la commune car elle est à l'entière charge des parents?

**F. SCHMIT** : Nous pouvons en discuter et prendre une nouvelle délibération si besoin. Pour en finir sur ce sujet, l'augmentation ne fait que 5 centimes.

**S. LEVIS** : Certes 5 centimes, mais multiplié par le nombre d'enfants, par le nombre de jours et de semaines dans l'année, cela représente une certaine somme pour chaque famille.

***La délibération est adoptée avec :***
***16 Pour :*** *F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, G. COLIN, P. DEGRIS, P. GUERAND, N. RAFFETIN, C. FONTAINE, N. MENNESSIER, A. AMPOLO, R. ANGUELU, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLLIN,*
***3 abstentions :*** *. T. DUMAS, E. ANDRE, K. SASSI*
***3 contre :*** *C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS*

La séance du conseil municipal est clôturée à 23h20.

Le secrétaire de séance :

C. COLIN

# COMMUNE DE MONTRY

## Procés-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

## Séance du 27 mai 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 mai 2016, s'est réuni en séance publique le 27 mai 2016 à 20h30 en salle du conseil municipal sous la présidence de Mme. Françoise SCHMIT, Maire.

* * * * *

**Maire :** F. SCHMIT

**Conseillers Municipaux** : E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, T. DUMAS, S. LEVIS, E. BOULANGER, E. ANDRE, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLIN

**Procurations** : N. MENNESSIER à G. COLIN, N. RAFFETIN à L. ROUMILA, A. AMPOLO à F. SCHMIT, C. JOUANNEAU à T. DUMAS, R. ANGUELU à E. DEMUR

**Absents :** B. GUIBAN, C. FONTAINE, K. SASSI

Le quorum étant atteint, F. SCHMIT, maire, déclare ouverte, à 20h35, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. GUERAND secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

* * * * *

**Déclaration de F. SCHMIT** : Voir annexe 1 à la fin de ce procès-verbal

Réponse de T. DUMAS à une accusation de Madame le Maire parue dans le procès-verbal du Conseil Municipal du 1 avril 2016 : Voir annexe 2 à la fin de ce procès-verbal.

* * * * *

Aucune remarque n'est formulée sur le Compte-rendu du précédent Conseil Municipal

* * * * *

## 1) Demande de subvention D.E.T.R. pour les travaux de rénovation et d'agrandissement du groupe scolaire Pergaud.

**E. MAILLARD** présente ce point :
Lors de la préparation budgétaire il a été inscrit la réfection des sanitaires garçons de l'école Pergaud et la possibilité de créer une classe dans la salle de motricité. A ce jour cette école dispose d'une salle non équipée pour une classe. Celle-ci nous permettrait d'ouvrir une classe si cela devenait nécessaire, mais une seule. Nous voulons juste anticiper l'ouverture d'une deuxième classe si besoin. Il est vrai qu'à ce jour et je parle sous couvert de M. ROUMILA, aucune ouverture n'est envisagée, ni même une fermeture.
Néanmoins nous avons conservé la possibilité de demander la subvention qui couvrirait 50% de la dépense.
Dans le cadre d'une réfection complète des sanitaires et d'anticiper l'ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmé) le chiffrage fait par nos services techniques s'élèverait à 36 231.30 € TTC.
Ces travaux pourraient s'effectuer pendant les vacances scolaires.

**E. BOULANGER** : Est-il nécessaire de faire de la rénovation et un agrandissement?

**F. SCHMIT** : Par rapport à la demande de subvention oui.

**E. BOULANGER** : Vous parlez de la rénovation des sanitaires des garçons, ceux des filles sont-ils prévus?

**E. MAILLARD** : Pour le moment cela ne semble pas nécessaire, mais comme nous devons y aller ensemble mardi, nous contrôlerons l'état de ceux-ci. Les travaux devraient être faits en régie.

**L. ROUMILA** : Il est vrai que les murs des deux sanitaires sont abîmés.

**F. SCHMIT** : La subvention demandée pour la rénovation est principalement pour le matériel puisque, comme vient de vous le préciser M. MAILLARD, les travaux seront faits par nos agents.

**S. LEVIS** : Notre groupe n'est pas informé de ces travaux, pas plus que la commission de l'enfance si j'en juge à la réaction de Madame ROUMILA.

**T. DUMAS** : Il ne me semble pas également que le sujet a été abordé en commission des travaux.

**F. SCHMIT** : Ce n'est qu'une demande de subvention, le choix des travaux n'est pas encore arrêté.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 20 voix Pour.***

## 2) Demande de subvention pour l'achat d'un matériel de brossage et désherbage.

**E. MAILLARD** présente ce point :
Depuis notre élection, nous avons de cesse l'amélioration du service public, mais tout en faisant attention aux dépenses. C'est pour cela que nous avons décidé d'investir dans une balayeuse, car pour la précédente nous avons début 2015 déboursé plus de 600 € pour la voir fonctionner à peine trois semaines. Aujourd'hui ce travail mécanique est donc réalisé par les agents communaux, mais leur sécurité n'est pas complètement assurée.
Pour toutes ces raisons nous avons décidé d'investir dans une machine taillée à nos besoins et surtout à nos finances.
Grâce à notre engagement depuis 2009, sur la réduction des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques nous pouvons prétendre à des subventions auprès des trois organismes qui sont :

- l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- la Région Ile-de France
- le Conseil Départemental de Seine-et-Marne

Le coût d'acquisition d'une désherbeuse-balayeuse serait de 19 254 € TTC.
A ce jour, ce matériel nous fait énormément défaut.

**E. BOULANGER** : Ce matériel est-il bien adapté pour les besoins de notre commune?

**E. MAILLARD** : Oui il correspond à nos attentes, pour trouver mieux il nous faudrait un budget plus conséquent.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 20 voix Pour.***

## 3) Rectification des tarifs des activités périscolaires et de la restauration scolaire à compter de l'année 2016/2017.

**L. ROUMILA** : Lors du vote de la délibération fixant les tarifs de la restauration, il y a eu une erreur de frappe pour la tranche des revenus de plus de 4664 €. Le prix doit être de 4.73 € et non de 7.73 €.

**E. BOULANGER** : A part celui-ci, les autres tarifs que nous avions votés restent-ils inchangés?

**L. ROUMILLA** : Oui, aucune autre rectification. Si besoin nous avons ici la précédente délibération.

***La délibération est adoptée à avec :***
***18 voix Pour:*** *F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, G. COLIN, P. DEGRIS, P. GUERAND, N. RAFFETIN, N. MENNESSIER, A. AMPOLO, R. ANGUELU, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. ANDRE, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLLIN,*
***0 abstentions :***
***2 Contre*** ***:*** *S. LEVIS, E. BOULANGER*

## 4) Approbation de la procédure de délégation de service pour l'exploitation du service de l'eau potable.

**E. MAILLARD** présente ce point :
Aujourd'hui, la distribution de l'eau fait l'objet d'une Délégation de Service Publique et a été prolongée d'un an jusqu'au 31 décembre de cette année. Un deuxième avenant a été signé, avec le délégataire actuel, lié à la soulte du crédit pour le remplacement des branchements en plomb, et changé le montant de 2015, qui était à la fin d'année à 636 000 €, et sera fin 2016 de 609 619 €.
Nous souhaitons relancer une DSP, et pour cela il faut que le conseil municipal se positionne sur cette délibération, après que le Comité technique de la commune ait donné son avis favorable en date du 29 mars 2016.
Nous pourrions opter pour un autre mode de gestion :

en régie, par un service municipal. Cela implique d'avoir non seulement un service technique ayant ces compétences, mais également un service administratif pour la gestion des abonnés. Tous les risques financiers et les responsabilités pénales seraient à la charge de la commune.

En sous-traitance. L'entreprise n'assurerait qu'une partie des missions de ce domaine, mais là encore tous les risques sont pour la commune.

La DSP, celle que nous préconisons, car dans ce cas, c'est le délégataire qui prend tous les risques et responsabilités.

Vous comprendrez facilement que la DSP est pour la commune la meilleure solution.

C'est un domaine qui devrait être de la compétence du Pays Créçois, mais cela n'est pas à ce jour d'actualité. La loi Notre leur imposera en 2020.

**S. LEVIS** : La nouvelle DSP sera pour 12 ans?

**E. MAILLARD** : Oui, nous n'avons pas d'autres choix. De plus il ya les branchements en plomb restants que le prestataire doit prendre à sa charge, et cela justifie cette durée.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 20 voix Pour.***

## 5) Modification du siège du Syndicat Intercommunal de Procuration et d'Alimentation en Eau Potable.

La nouvelle adresse du siège sera l'Usine de Montry à la place de Condé Ste-Libraire.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 20 voix Pour.***

## 6) Annulation de la délibération n° 2015//1/19/13 du 19/11/2015 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) et élection des nouveaux membres de la CAO.

**E. DEMUR** : Lors de l'élection des membres de la CAO, nous avons élu 1 membre titulaire en trop pour la majorité ainsi que pour les suppléants. En effet pour notre groupe nous élu 2 personnes en plus du président qui est automatiquement Madame le Maire. Il nous faut donc enlever un membre titulaire et suppléant de notre groupe. Monsieur J. GUERREIRO se retire des membres titulaires, ainsi que Madame L. ROUMILA pour les membres suppléants. Par contre il n'y aura pas de suppléant pour Monsieur SASSI puisqu'il est seul de son groupe au sein du conseil municipal.

| | |
|---|---|
| Membres titulaires : | **Messieurs G. COLIN, E. ANDRE, K. SASSI sont élus à l'unanimité avec 20 voix Pour** |
| Membres suppléants : | **Madame P. DEGRIS et Messieurs P. GUERAND et E. BOULANGER sont élus à l'unanimité avec 20 voix Pour** |

## 7) Ouvertures de poste.

**F. SCHMIT** : Un agent nous a informés qu'il mettait fin à sa "Mise en disponibilité" et doit donc réintégrer nos effectifs. Nous avons obligation de le reprendre, mais pas obligatoirement au poste qu'il occupait avant son départ. C'est pour cela que nous devons ouvrir le poste d'adjoint technique de 2ème classe.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 20 voix Pour.***

## 8) Création de 2 postes d'adjoints administratifs de 1ère classe.

**F. SCHMIT** : Deux agents ont été accepté au tableau d'avancement de grade par la CAP du Centre de gestion de Seine-et-Marne. Il nous appartient de les nommer à ce grade, mais nous devons ouvrir les postes correspondants : Poste d'adjoints administratifs.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 20 voix Pour.***

## 9) Fermeture de différents postes au sein de la collectivité.

**F. SCHMIT** : Il ya des postes qui à ce jour sont inoccupés, et nous devons les fermer. Cela concerne les postes d'attaché territorial, 3 postes d'adjoints administratifs de 1ère classe, 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe, et 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe.

**E. ANDRE**: Je ne comprends pourquoi nous fermons trois postes d'adjoints administratifs 1ère classe et que nous en ouvrons 2 autres.

**P. GUERAND** : C'est une erreur. Nous devons fermés trois postes d'adjoints de 2ème classe et non de 1ère classe. Il manque également le poste de DGS qui doit être fermé, mais n'est pas indiqué sur cette délibération. Si le Conseil Municipal n'y voit pas d'opposition, je suggère de le rajouter à cette délibération.

Proposition accepté par l'ensemble de l'assemblée.

**E. BOULANGER** : Cela fait beaucoup de postes à fermer par rapport soit au départ, soit aux avancements de grade. Comment cela se fait-il?

**P. GUERAND** : Nous avions volontairement des postes ouverts, car nous devions avoir des reclassements, qui nécessitaient éventuellement un changement de filière, et des avancements de grade. Nous fermons ces postes dans le but de ne pas engager des personnes sans que le Conseil Municipal en soit informé.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec 20 voix Pour.***

## 10) Tirage au sort des jurés d'assises

Six électeurs inscrits sur les listes de la commune, et ayant 23 dans l'année 2016, ont été tirés au sort et seront avertis par courrier.

La séance du conseil municipal est clôturée à 21h28.

Le secrétaire de séance :

P. GUERAND

# ANNEXE 1

*Bonjour,*

*Avant de commencer ce Conseil Municipal, je voulais vous faire part de mon mécontentement.*

*En effet, les agents de la ville et moi-même avons été interpellés par des administrés concernant les montants des indemnités perçues par les adjoints et moi-même.*

*A ceux qui pensent nous déstabiliser avec ce genre d'argument, je précise que je ne tomberai pas dans la fange que vous remuez, dans le débat de cours d'école.*

*En effet, ces décisions ont été prises publiquement au sein de ce conseil. Lors de mon élection, nous avons décidé, au vu de la situation financière de la ville, de réduire pour six mois notre indemnité de 50% pour les adjoints et de 75% pour le maire.*

*A l'issu de cette période, il avait été dit ici que les indemnités des élus pourraient être revalorisées.*

*Alors à ceux qui essayent de porter atteinte au travail que nous entreprenons et qui porte ses fruits, je dis ici publiquement "vous êtes petits".*

*Cette démagogie et ce populisme n'amènera qu'une chose c'est de faire croire, comme au niveau national, que nous sommes tous pourris…. Et bien non, je revendique les résultats de mon équipe et si aujourd'hui vous n'avez que ces arguments pour essayer d'attaquer notre travail, cela démontre que nous nous le faisons bien.*

*Enfin, je tenais à préciser que j'assume pleinement le niveau actuel de mon indemnité qui est l'équivalent de celle versée en son temps à l'ancien maire.*

*En effet, contrairement à d'autres maires de France, je paie mon téléphone, mon essence, mes vêtements, mon coiffeur,… car j'ai fait le choix de ne pasme faire embourser mes frais de représentation.*

*Alors arrêtez votre démagogie, mettez-vous au travail pour que nous puissions travailler ensemble pour les Montéricultois que nous représentons.*

*Ce soir je ne ferai pas de débat sur ce sujet, mais toute personne qui désire avoir un entretien, je peux le recevoir en mairie et je suis prête à lui faire voir le bulletin de paie de mes indemnités.*

*Je vous remercie de m'avoir écoutée.*

# ANNEXE 2

*Madame Le maire lors du dernier conseil vous nous avez accusés, l'opposition de vous avoir fait perdre le procès contre l'opérateur FREE concernant la construction d'une antenne téléphonique et donc d'avoir fait dépenser de l'argent à la commune pour rien.*

*Je vous rappelle les faits chronologiquement :*

***1er juillet** : il a été soumis au vote du Conseil Municipal, un peu dans la précipitation juste après votre élection, la mise en place d'une antenne relais téléphonique sur le site de la station d'épuration.*

***6 Juillet** : je me suis rendu en mairie pour consulter le P.L.U. et après en avoir discuté avec le service urbanisme de la ville, je vous préviens que cette construction ne répond pas aux critères de ce règlement de par sa hauteur fixée au dessus des limites autorisées.*

***17 juillet** : vous ne tenez pas compte de mes observations et vous signez le bail avec l'opérateur FREE.*

***24 juillet** : FREE dépose son permis de construire.*

***29 juillet** : la commission des travaux se réunit en présence des représentants de FREE. A cette occasion je réitère mes interrogations.*

*Les réponses qui me sont données par les différents intervenants sont :*

*je ne sais pas interpréter le PLU. (Je n'ai jamais prétendu en être un spécialiste d'ailleurs).*
*je suis de l'opposition, donc je fais tout pour faire obstruction à un projet.*
*La société FREE s'est assurée avant de s'engager, de la faisabilité du projet*

***15 août** : le Pays Créçois émet un avis défavorable pour ce permis de construire. Suite à cela, vous demandez l'avis de la DDT.*

***19 août** : la DDT confirme le refus du Pays Créçois*

***21 août** : M. MAILLARD signe et envoie l'opposition à la déclaration préalable*

*Il est donc un peu fort de nous accuser seul, alors toutes les différentes institutions qui ont étudié le dossier ont émis un avis défavorable.*

***F. SCHMIT** : Effectivement sur vos conseils, nous avons refusé le permis, et par la suite FREE nous a attaqué au Tribunal Administratif et a eu gain de cause pour "Intérêts Publics".*

***T. DUMAS** : Nous attendons donc des excuses de votre part Madame le Maire, ainsi que de Monsieur COLIN G.*

***F. SCHMIT** : Monsieur DUMAS et ses colistiers, veuillez accepter mes excuses.*

***T. DUMAS** : Nous les acceptions. Et vous Monsieur COLIN.*

***G. COLIN** : Non.*

***T. DUMAS** : Pourrions avoir le compte-rendu du jugement?*

***F. SCHMIT** : Sans problème, nous vous le ferons parvenir.*

# COMMUNE DE MONTRY

## Procés-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

## Séance du 4 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 juin 2016, s'est réuni en séance publique le 4 juillet 2016 à 20h30 en salle du conseil municipal sous la présidence de Mme. Françoise SCHMIT, Maire.

* * * * *

**Maire :** F. SCHMIT

**Conseillers Municipaux** : E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, N.RAFFETIN, T. DUMAS, S. LEVIS, E. BOULANGER, E. ANDRÉ, K. SASSI, M. FICARA, C. COLIN

**Procurations** : N. MENNESSIER à G. COLIN, A. AMPOLO à F. SCHMIT, C. JOUANNEAU à T. DUMAS, A. SCHLAYEN à M. FICARA

**Absents :** P. GUERAND, B. GUIBAN, C. FONTAINE, R. ANGUELU

Le quorum étant atteint, F. SCHMIT, maire, déclare ouverte, à 20h32, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. Cédric COLIN, secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

* * * * *

Aucune remarque n'est formulée sur le Compte-rendu du précédent Conseil Municipal

* * * * *

**Discours de F. SCHMIT** : Voir annexe 1 à la fin de ce procès-verbal

* * * * *

## 1) Approbation de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Montry

**E. MAILLARD :**

Pour rappel, le PLU de Montry a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 19 octobre 2012. Ce PLU couvre l'intégralité du territoire et s'est substitué au Plan d'Occupation des Sols.
Conformément à l'article L151-2 du Code de l'Urbanisme, le PLU comporte un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dont, en application de l'article L153-12, les orientations générales ont été débattues.
Cinq ambitions ou grands objectifs ont été précisés :
- La cohésion et le développement équilibré du village de Montry
- Un développement durable et un Agenda 21
- Soutenir et renforcer l'activité commerciale et les producteurs locaux
- Anticiper les aménagements nécessaires au futur projet de TRAM
- La valorisation de l'eau à Montry

La présente modification du PLU s'inscrit dans ces orientations.

Le contexte de la modification :
Depuis plusieurs mois, la municipalité est sollicitée pour la création d'un ensemble de pavillons sur l'emprise du District de Football Nord Seine et Marne. Le projet présenté est qualitatif et permettrait de mettre en valeur un espace aujourd'hui non valorisé de la rue Paul Doumer entre la RD934 et l'avenue Pascal.
Or, la parcelle est actuellement située en zone d'espace boisé classé. L'objet de la révision "allégée" porte sur la réduction de l'espace boisée classé sur la moitié de la parcelle concernée. L'objectif du projet consiste en la création de pavillons «  haut de gamme » disposant en fond de parcelle d'un espace boisé.
Dans le cadre de cette révision allégée, nous en profiterions pour mettre en compatibilité notre PLU avec le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) et les dispositions de la loi ALUR tout en prenant en compte également le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.
Cette modification du PLU s'inscrit dans les articles L 153-36 et suivants du Code de l'urbanisme. Nous vous demandons donc de prescrire la révision du PLU et d'autoriser Madame le Maire à signer les différents documents liés à cette révision.

**S. LEVIS** : Où se situe la parcelle précisément ?

**E. MAILLARD :** Elle se situe entre la RD934, la rue Paul Doumer et la rue Pascal.

**S. LEVIS :** Y-a-t-il des problèmes avec les inondations récentes sur ce terrain ?

**F. SCHMIT :** Cette parcelle n'est pas concernée par les problèmes d'inondation.

**S. LEVIS** : Les autres propriétaires n'auront-ils pas un terrain constructible si nous acceptons la constructibilité de cette parcelle ?

**T. DUMAS** : Il faut préciser le n° de parcelle, car sinon en cas de problème UE/UB, les parcelles similaires ou alentours  pourront éventuellement devenir constructibles.

**G. COLIN :** Ici, nous demandons simplement l'autorisation pour Mme le Maire, de pouvoir modifier le statut de cette parcelle, nous ne validons pas ce changement maintenant.

**T. DUMAS** : Il est important que nous désignions la parcelle n° 735, si ma mémoire est bonne.

**E. MAILLARD** : Vous avez raison

**F. SCHMIT :** Etes-vous sûr du n° de parcelle, ou faut-il que nous vérifiions avant la délibération ?

**E. BOULANGER** : C'est le domaine de la Haute Maison, non ? Il faut faire attention.

**F. SCHMIT** : Nous devons donc vérifier le n° de parcelle

L'étude de  cette délibération est reportée à la fin du conseil municipal

## 2) Tarifs de l'école municipal des sports pour l'année 2016/2017

**F. SCHMIT :** Le budget de l'Ecole Municipale des Sports de 2015/2016 étant à l'équilibre, il n'est pas nécessaire d'augmenter les tarifs.

Aucune question n'est soulevée.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

## 3) Bilan d'exploitation de la station d'épuration

**E. MAILLARD** :

Dans le bilan annuel 2015, il est à noter :

- Que 95.85 % de la population communale est raccordée au système de collecte (non raccordés : rue Doumer entre Pascal et la RD 934, Ile Rémont, rue du canal)

-Qu'aucun déversement d'eaux usées dans le milieu naturel n'a pas été observé au niveau des trop-pleins des postes de relevage en 2015 (page 4)

*Pour information, nous avons 5 postes de relevage, tous sont télé surveillés*.

-La station reste sensible aux apports d'eau claire lors des épisodes pluvieux.

*Il faut donc continuer les mises en conformité notamment lors des ventes. Les services techniques récupèrent tous les contrôles réalisés lors des ventes et suivent les mises en conformité. En 2016, nous devrons continuer à améliorer le fait de sortir des volumes entrant en station les eaux pluviales. Nous le verrons lors des débats budgétaires.*

-13 incidents nécessitant l'utilisation du By-pass (*Canalisation permettant de détourner une arrivée d'eau pour court-circuiter la filtration malgré le bon fonctionnement du bassin d'orage de la station*) en 2015 contre 2 en 2014

-Quelques chiffres :

Capacité nominale de traitement : 1 270 m³/jour ; 6 100 équivalent habitants
Charge entrante en 2015 : volume journalier moyen 598 m³/jour (soit 47,1% de la capacité nominale) ; 2 031 équivalent habitants

**Conclusion :** La station d'épuration est conforme, elle fonctionne à 47,1 % de sa charge nominale. L'ensemble des contrôles réglementaires (soit 12 dont 4 complets) ont été réalisés en 2015. Seul le contrôle du mois de mai portait une anomalie sur le niveau MES (Matières en Suspension). Les rendements épuratoires sont très satisfaisants sur l'ensemble des paramètres excepté sur le rendement MES en mai et juin (page 16) suite à un problème sur le file boue. 142 tonnes de boues ont été extraites et 32,4 tonnes de boues sèches ont été évacuées.
Néanmoins, les incidents sur le by-pass montrent que lors d'épisodes pluvieux importants, les débits transitant par la STEP augmentent brutalement. est important de continuer les contrôles individuels de branchements et de poursuivre l'obligation de raccordement ou la déconnection sur le réseau eaux pluviales lorsque celui-ci existe.

**T. DUMAS :** Y va-t-il eu des problèmes avec les pluies récentes ?

**E. MAILLARD** : Non

Le conseil municipal a pris acte de cette délibération.

## 4) Présentation du rapport annuel 2015 sur l'eau potable et l'assainissement

**E. MAILLARD** :

***A : Rapport annuel eau potable***

**Une fois n'est pas coutume, commençons par les chiffres 2015 :**

1 420 clients soit +4% p/r à 2014
1 423 branchements dont 32 neufs
21,707 km de réseau (contre 20 km de voirie)
Rendement du réseau à 82,6 % (+7,8 % par rapport à 2014 à 74,7%)
4 fuites sur conduite et 3 fuites sur branchement réparées
100 % des analyses conformes (92,3% en 2014)
Augmentation des volumes consommés hors VGE de +16% (152 696 m³) hors VEG : Vente en Gros
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j) : 4,12 m3 soit -30,64% p/r à 2014

**Les données obligatoires à transmettre que nous portons à votre connaissance (pages 10 et 11) :**

- Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'eau : 3 343 habitants
- Prix de l'eau 2.80 €/ m³ TTC en année N (2015) et 2.81 €/ m³TTC en année N+1 (estimation 2016). Prix calculé sur la consommation à 120 m³ par an, abonnement compris (page 42)
  Attention, suite à un accord entre le SIPAEP et son délégataire relatif aux problèmes de gestion de la nouvelle station de traitement de l'eau potable, il a été décidé une augmentation du prix de l'eau en sortie d'usine de 0,12 cts/m3. Cette augmentation sera effective au 1er juillet 2016.
- Nombre de prélèvements 10 et 10 pour les critères microbiologiques et 11 et 11 pour les critères physico-chimiques *(Nb de prélèvements station traitement d'eau et Nb de prélèvements réseaux (souvent robinet en mairie))*

***Contrôle ARS (Agence régional de Santé)*** *Les résultats sont affichés en Mairie.*

- Somme des volumes achetés en gros : 188 404 m³ avec rendement à 82,57 %
- Indice linéaire des volumes non comptés : 4,48 m³ km/jour
- Indice linéaire de pertes en réseau : 4,12 m³/km/jour (- 30,64 % en 2015 qui succède aussi à une baisse
- de 13,79 % en 2014)
- 117 mètres de renouvellement de réseau en 2014
- Le montant de l'abandon de créance s'élève à 239 € (70 € en 2014)
- Volume facturé sur l'année calendaire : 152 723 m³

**Les points d'amélioration proposés par le délégataire (page 8) :**

La clôture du réservoir en face de l'EPIDE et des réservoirs Moutiers (environ 10 k€ HT ) *Budgété en 2016*
Les 7 autres propositions ne sont pas considérées comme urgentes mais doivent être connues (page 8) et si possible intégrées dans le planning prévisionnel des travaux *(exemple : renouvellement et renforcement de la conduite rue du Moutier lors de travaux de voirie)*

Enfin, il est à noter que le CARE (page 35) (Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation) montre un déficit de 43,5 k€ contre un déficit de 71,7 k€ pour 2014. Ce déficit s'explique par un prix d'achat de l'eau important (1/3 des charges environ) et un amortissement important sur le remplacement des conduites en plomb (environ 50 k€ par an). *Contractuellement, l'emprunt contracté par le délégataire pour le remplacement des canalisations au plomb était de 636 244 € HT et la durée d'amortissement à 24 ans.* Néanmoins, étant sous le régime de la délégation de service public, le délégataire assume financièrement les pertes du contrat.

***B : Rapport annuel assainissement***

Comme nous avons pu voir un certain nombre d'éléments lors de la présentation relative au bilan d'exploitation de la station d'épuration (STEP), j'essayerai de passer plus rapidement sur certains points déjà évoqués afin d'éviter les redondances.

En 2015 à Montry, ce sont 148 613 m³ (+20,23%) assujettis à la taxe d'assainissement pour 1 357 clients (+3,51%). 218 372 m3 de volumes épurés (+13,5%)

Le réseau comptait en 2015, 5 postes de relèvement et 24 096 mètres linéaires de réseaux (20 km de voirie).

Ce sont 32 T MS (Tonnes de Matières Sèches) produites par la STEP (- 28,89% suite dysfonctionnement du fil boue)

**Les données obligatoires à transmettre que nous portons à votre connaissance (pages 11 et 12)**

- L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées est de 3 343
- habitants
- 32,41 T MS de boues sont issues de la STEP et 100 % de ces boues sont évacuées dans des filières
- conformes à la réglementation
- Prix du service d'assainissement est de 2.75 €/ m³TTC en année N (2015) et 2.75 €/ m³TTC en année
- N+1 (estimation 2016)

**Les points d'amélioration proposés par le délégataire (page 8) :**

Les propositions devront faire l'objet d'une estimation. Une proposition d'échéancier de travaux devra être proposée par les services de la ville et arbitrée lors des discussions budgétaires.

Enfin, il est à noter dans le CARE (page 35) (Compte annuel de résultat de l'exploitation) montre un coût de prestation à 171,2 k€ pour l'année 2015.

**S. LEVIS :** Va-t-il y avoir une nouvelle hausse du prix de l'eau ?

**E. MAILLARD** : oui, cependant, grâce à nos délibérations, l'augmentation reste très minime, c'est-à-dire de 12 centimes/m3, alors que le prix proposé était de 17 centimes.

Le conseil municipal a pris acte de cette délibération.

## 5) Ouverture de poste

**F. SCHMIT** : explique qu'il est nécessaire de renforcer le secteur de la comptabilité. Qu'à ce titre, la ville de Montry faisait appel au service d'un agent du Pays Créçois un jour par semaine. L'agent avait sollicité la commune de Montry afin de pouvoir réintégrer les effectifs de la ville. Dans le cadre de la nouvelle organisation, le suivi budgétaire, les perspectives financières et la préparation des futurs budgets nécessitaient la création de ce poste. Enfin, l'agent occupant les fonctions un jour par semaine, la charge financière de celui-ci ne représente que 80 % d'un poste.

Aucune question n'est soulevée

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération

## Retour sur la première délibération

**S. LEVIS** : Pourquoi est-ce si urgent ?

**F. SCHMIT** : L'acheteur attend déjà depuis presque un an et il serait tout de même bien que le Conseil se décide sur ce point afin qu'il puisse procéder aux diverses démarches bancaires et autres.

**E. MAILLARD** : Si le lot 735 n'est pas divisé on ne peut pas aboutir .

**Levée de la séance à 21 h 04** :

M. HUGOO explique la complexité de la modification du PLU, en zone UE/UB, et pourquoi le conseil peut valider ce point sans prendre de risque en ne définissant pas le n° précis de la parcelle.

**Reprise de la séance à 21 h 06 :**

**F. SCHMIT :** Voulez-vous que l'on repousse ce point ?

**E. MAILLARD** : Nos discussions tournent en rond, je pense que l'on peut autoriser ce point.

**S. LEVIS** : Je pense que nous devons faire attention au reste du terrain.

La délibération n° 1 est reportée à septembre 2016, au prochain conseil municipal.

## QUESTIONS DIVERSES :

**E. BOULANGER** : Les toilettes des filles de l'école Pergaud sont dans le même état que ceux des garçons, des travaux sont-ils prévus pour ceux-ci ?

**F. SCHMIT** : Si on a l'argent ces travaux sont prévus.

**S. LEVIS** : Les toilettes seront faites cet été 2016 ?

**F. SCHMIT** : La rénovation des toilettes garçons étant budgétée, celle-ci sera donc normalement réalisée en 2016. En ce qui concerne les toilettes filles, nous sommes dans l'attente d'une validation de subvention par divers organismes que nous avons sollicités. Pour pouvoir prétendre à une subvention, nous avons déjà fait établir des devis. Les travaux ne pourront être effectués que sur l'obtention de cette subvention et si nous disposons des fonds nécessaires à cette réalisation.

La séance du conseil municipal est close à 21 h 12.

# ANNEXE 1

Voilà donc déjà un an que j'ai été élue maire de Montry.

Cela n'a pas été simple, je le reconnais.

Bref, en donnant ces deux exemples et sans rentrer dans le détail.

Celle d'abord d'un contexte budgétaire très difficile que tout le monde connait.

Celle ensuite du choc des inondations fin mai et début juin qui nous a tant mobilises et qui pesé encore beaucoup au quotidien pour certaines familles.

Certes une année rude mais encourageante.

Je veux remercier toutes les personnes qui m'ont soutenue dans ces moments difficiles.

Après ces quelques lignes je vous souhaite de passer de très belles vacances (ensoleillées si possible).

# COMMUNE DE MONTRY

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal**

**Séance du 25 novembre 2016**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 novembre 2016, s'est réuni en séance publique le 25 novembre 2016 à 20h30 en salle du conseil municipal sous la présidence de Mme. Françoise SCHMIT, Maire.

* * * * *

**Déclaration de F. SCHMIT** : Voir annexe 1 à la fin de ce procès-verbal

* * * * *

**Maire :** F. SCHMIT

**Conseillers Municipaux** : E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, G. COLIN, P. GUERAND, T. DUMAS, S. LEVIS, E. BOULANGER, K.SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA

**Procurations** : P. DEGRIS à P. GUERAND, N. MENNESSIER à G. COLIN, A. AMPOLO à F. SCHMIT, C. JOUANNEAU à T. DUMAS, C. COLIN à E. MAILLARD

**Absents :** N. RAFFETIN, B. GUIBAN, C. FONTAINE, E. ANDRE, R. ANGUELU

Le quorum étant atteint, F. SCHMIT, maire, déclare ouverte, à 20h35, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. Pierre GUERAND secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

* * * * *

Aucune remarque n'est formulée sur le Compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

* * * * *

## 1) Concours du receveur municipal – attribution d'indemnité.

**E. DEMUR** : Le concours du receveur municipal est tenu par le Comptable du Trésor Public et il est en charge de payer les fournisseurs de la Mairie et d'encaisser les sommes dues à la Mairie. Il peut être considéré comme l'expert comptable de la collectivité et à également un rôle de conseil. Il peut prétendre à une indemnité de 707.97 € net.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec :***

***18 voix Pour :*** *F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G.COLIN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, A. AMPOLO, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLIN.*

## 2) Création d'emplois d'agents recenseurs et fixation de leur rémunération.

**P. GUERAND** : La campagne de recensement va débuter pour toute la France en janvier 2017.Cette tâche doit être faite par des personnes sous la responsabilité de la commune et dénommées "Agents recenseurs". Ils seront au nombre de 7. Le choix des agents est basé sur le volontariat et ce ne sont pas obligatoirement des agents municipaux, puisque nous aurons des personnes en recherche d'emploi et qui sont inscrites au CCAS de la commune.
C'est un travail assez ingrat tant par les conditions climatiques puisque réalisé en hiver et principalement en soirée et le week-end, que par l'accueil qu'ils peuvent recevoir. Mais ils doivent absolument avoir au moins un contact par logement, afin de leur expliquer comment se faire recenser en remplissant les documents papiers ou via sur Internet. Si vous les apercevez en journée ce n'est pas sur leur temps de travail.
Le nombre moyen de logement par agent est de 250 habitations et sont composés de 2,5 personnes en moyenne. Nous savons par expérience que certains ne vont pas jusqu'à la fin de leur mission. Leur rémunération sera faite d'après les barèmes suivants :

* questionnaire papier : 1 € la feuille de logement, 1.40 € par bulletin individuel
* questionnaire Internet : 0.75 € la feuille de logement, 0.45 € par bulletin individuel
* une prime de fin de mission de 130 € basée sur la ponctualité de remise régulièrement de questionnaires remplis, la rigueur, le soin apporté aux documents, et sur la mission achevée.

Nous estimons leur rémunération à 1000 € chacun. Il y a un élément que nous ne maîtrisons pas : le nombre de déclarations qui sera fait sur Internet.

L'encadrement des agents recenseurs sera assuré par deux agents de la commune, ainsi que du responsable administratif de la Mairie, et devront jugés de la qualité du travail fournit pour l'attribution de la prime.

**S. LEVIS** : Qu'est-ce que le critère de la ponctualité?

**P. GUERAND** : c'est de remettre à intervalles réguliers les documents complétés.

**S. LEVIS** : Une publicité d'information sera-t-elle faite?

**P. GUERAND** : C'est un recensement National dont la publicité sera faite dans les différents médias, et par spots télévisés.

**E. MAILLARD** : Peut-on compléter les formulaires sur Internet directement sans le passage de l'agent.

**F. SCHMIT** : Non.

**T. DUMAS** : Fera-t-on appel à des gens inscrits au CCAS?

**J. GUERREIRO** : Oui, à ce jour ils seront au nombre de trois.

**F. SCHMIT** : Pour le recrutement, il y aura certains tests basiques qui seront effectués, comme l'écriture, dans le but que les informations manuscrites sur les documents soient lisibles. C'est un critère demandé par l'INSEE.

**T. DUMAS** : Ce tarif est-il le même pour tout le monde.

**P. GUERAND** : Oui pour les agents de la commune. Chaque commune pouvant appliquer les tarifs qu'elle souhaite plus ou moins élevés par rapport aux nôtres. Nos coûts seront couverts par une somme forfaitaire qui nous sera versée, ainsi la différence entre ce qui sera versé et reçu ne devrait pas être déficitaire, ou du moins très minime.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec :***

***18 voix Pour :*** *F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G.COLIN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, A. AMPOLO, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLIN.*

## 3) attribution d'une subvention pour une association en 2016.

**E. DEMUR** : Au vu du courrier de l'association "Ass théâtre des talents" renonçant à sa subvention, celle-ci sera attribuée à l'association des parents d'élève "Le Collég'ial".

**T. DUMAS** : Mais elle ne demande que 150 €, pourquoi lui attribuer 201 €.

**E. DEMUR** : c'est le montant de l'association qui renonce à sa subvention, et il est plus simple de la reverser en totalité, sinon nous devrions refaire la délibération des subventions aux associations, puisque le montant total serait inférieur, et prendre une DM pour affecter la différence à une autre nature. De plus nous savons que parmi les quatre communes auprès desquelles une demande a été faite, l'une d'elle ne versera rien.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec :***

***18 voix Pour :*** *F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G.COLIN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, A. AMPOLO, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLIN.*

## 4) Mise en place d'activités accessoires et du versement d'indemnités pour activités accessoires.

**P. GUERAND** : Une activité accessoire est faite par des fonctionnaires en plus de leur travail principal avec l'autorisation de leur employeur. Cette activité est encadrée par des règles dont le nombre d'heures maximum par mois est de 25 heures. Le coût est celui du taux horaire que l'agent a dans son emploi principal. Il n'y a aucune cotisation patronale dans ce cas.

Il existe déjà une activité accessoire à la commune : éducateur de l'école des sports.
La délibération que nous vous proposons a pour but d'avoir une assistance pour la mise en place de la réforme du Régime Indemnitaire des agents titulaires ou stagiaires, ainsi que pour les contractuels. Elle est appelée RIFSEP. Son principe est d'harmoniser les différentes primes actuelles (IAT, IFTS, IEMP, ….) sous une seule appellation : IFSE.

Le travail que nous devons effectuer est de recenser tous les postes actuels, et de les noter.
Je dis bien les postes et non les agents. Puis nous devons les classer par groupe dans chaque catégorie.
Un poste est occupé par un agent qui a un grade, et c'est ce dernier qui permet de connaître la catégorie de l'agent.
Il existe trois catégories :

* A = poste de direction
* B = poste de responsable de service

* C = poste d'agent d'exécution.

La catégorie A aura un seul groupe, la catégorie B, deux groupes, et la catégorie C, deux groupes également mais qui auront deux sous groupes.
La notation se fait en fonction de critères comme l'encadrement, la responsabilité, le niveau de technicité,….

Pour chaque groupe il faudra déterminer le montant de la prime minimum comme l'impose le législateur. Il nous faudra faire attention aux montants à déterminer car cela peut avoir un impact non négligeable sur le budget communal. Un agent qui se retrouverait dans un groupe dont le montant minimum serait inférieur à celui qu'il a aujourd'hui, gardera la totalité de ses primes.
Par contre pour les agents que nous serions amenés à recruter auront le montant qui sera fixé pour chaque groupe. Ainsi il n'y aura plus de variations importantes pour un même emploi.

Cette réforme, qui devrait être applicable au 1er janvier 2017 à condition que tous les décrets soient publiés au Journal Officiel, peut donc être très complexe sans une véritable maîtrise des textes.
Un agent d'un service des Ressources Humaines d'une autre collectivité (400 agents) s'est proposé de nous aider, puisqu'il a mis en place ce système de classement dans sa propre collectivité et que d'autres collectivités ont utilisé son système.

Cette réforme prévoit également la possibilité de mettre en place une prime, que l'on pourrait appeler 'au mérite', mais qui doit être basée sur l'évaluation annuelle des agents. Elle porte le nom de CIA. La collectivité n'a pas souhaité la mettre en place pour cette première année. La filière de la police municipale ne sera pas concernée, et donc les précédentes délibérations prises sur le Régime Indemnitaire seront toujours applicables.

Pour cette activité accessoire nous avons prévu 20 heures, mais nous vous proposons 40 heures.
Les 20 autres heures serviront à une autre réforme du Régime indemnitaire : la transformation d'une partie des primes en points. Les points étant la base de calcul du traitement brut d'un agent, ainsi que pour les cotisations de retraite, puisque contrairement au privé les primes elles ne sont pas assujetties aux cotisations.

J'espère avoir été assez clair pour tous.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec :***

***18 voix Pour :*** *F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G.COLIN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, A. AMPOLO, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLIN.*

## 5) Modification sur la diminution du régime indemnitaire versé aux agents stagiaires et titulaires en cas d'absence.

Il a été fait plusieurs délibérations pour fixer les modalités d'attribution du régime indemnitaire, dont lors de la dernière des critères d'abattements complexes à mettre en place.
De plus certains cas d'absences n'étaient pas inclus.

Cette nouvelle proposition de délibération, simplifie le calcul. Les abattements débuteront désormais dès le 7ème jour d'absence à raison d'un trentième par jour d'absence. Cette délibération désigne les cas d'absences qui ne seront impactés par ces abattements, ainsi tous les autres le seront.

Je vous rappelle que pour certaines primes doivent être attribuées pour un service fait, donc nous n'aurions pas obligation de prendre une délibération pour abattement, mais plutôt pour les maintenir.

Cette délibération précise également les modalités de réattribution du RI, lorsque l'agent est arrivé à un stade où il ne percevait plus ses primes.

Même avec la réforme dont nous avons parlé au point précédent, des abattements seront également possibles. Nous devrons reprendre cette délibération pour y inclure les nouvelles dénominations des primes.

Ce projet a été présenté lors du Comité Technique du 15 novembre 2016, et a reçu un avis réputé favorable par trois voix pour et trois abstentions de la part des membres du personnel.

**S. LEVIS** : C'est donc le vote des élus qui fait qu'elle a reçu un avis favorable. Pourquoi le personnel s'est abstenu?

**F. SCHMIT** : Malgré l'accord que nous avions sur certains points, ils sont restés en désaccord pour les absences en cas de maladie ordinaire.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec :***

***18 voix Pour :*** *F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G.COLIN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, A. AMPOLO, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLIN.*

## 6) Approbation de la procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Montry.

**E. MAILLARD** : La modification simplifiée porte sur l'emplacement réservé n° 10 situé au clos Philipot. Cette parcelle fait partie de la négociation faite dans le cadre du Projet Urbain Partenarial du clos du Ru de Lochy, et sur laquelle aurait dû être construit un centre de loisirs. Or, après l'étude du projet il s'avère que ce terrain se trouve trop éloigné du groupe scolaire Pergaud. Le but de cette modification du PLU est de modifier la classification de ce terrain afin qu'il devienne constructible. Le projet de modification du PLU ayant été mis à la disposition du public pendant la durée légale de 35 jours n'a fait l'objet d'aucune remarque. Le Conseil Départemental a émis un avis favorable à cette modification.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec :***

***18 voix Pour :*** *F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G.COLIN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, A. AMPOLO, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLIN.*

## 7) Approbation sur le choix du délégataire pour l'attribution du contrat de délégation de service eau potable.

**F. SCHMIT** : Pour cette délégation de service public pour l'eau potable, nous n'avons reçu qu'une seule proposition de la société SAUR. Après plusieurs réunions de travail durant lesquelles nous avons étudié plusieurs scénarios. La commission a porté son choix pour une durée de douze ans à effet du 1er janvier 2017. Cette période a été également choisie en prévision du transfert de cette

compétence à la Communauté de Communes du Pays Créçois. Dans cette négociation il est prévu une épargne en prévision de travaux nécessaires et non inclus dans la DSP.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec :***

***18 voix Pour :*** *F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G.COLIN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, A. AMPOLO, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLIN.*

## 8) Redevance d'occupation du domaine public routier "Orange" (ex-France Télécom) année 2016.

**E. DEMUR** : La société Orange utilise le domaine public aussi bien en aérien et en sous-sol pour leurs câbles téléphoniques, et doit rémunérer la commune pour la location de ces espaces. La redevance est calculée par type d'occupation : aérien, sous-sol et emprise au sol pour les armoires de distribution. Chaque catégorie a un tarif que nous ne pouvons malheureusement pas négocier. Ils sont d'ailleurs légèrement inférieurs à 2015 car ils sont indexés sur l'indice de la construction. La redevance pour l'année est de 1487 €.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec :***

***18 voix Pour :*** *F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G.COLIN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, A. AMPOLO, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLIN.*

## 9) Convention pour la création d'un service commun relatif à la gestion des bibliothèques entre la Communauté de Communes du Pays Créçois et la Commune de Montry

**F. SCHMIT** : La Communauté de Communes du Pays Créçois a souhaité mettre en place un service commun dans le domaine des bibliothèques. Le principe est que la gestion, comprenant les deux agents de notre commune ainsi que l'achat des livres, sera donc pris en charge par la CCPC. Pour la commune il n'y a pas de gain par rapport aux salaires, puisque la dotation que nous percevons de l'inter-communauté sera diminuée du même montant. Les agents concernés ont été consultés et n'ont pas émis d'avis défavorable pas plus que le Comité Technique.

**S. LEVIS** : Cela va-t-il apporter des changements au fonctionnement de notre bibliothèque, et plus particulièrement sur les créneaux horaires des écoles?

**F. SCHMIT** : Il n'y aura aucune incidence.

***La délibération est adoptée à l'unanimité avec :***

***18 voix Pour :*** *F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G.COLIN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, A. AMPOLO, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLIN.*

## 10) Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Pays Créçois – Obligation de la "Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015"

**E. BOULANGER** : La coulomière sera-t-elle de la compétence de la CCPC?

**F. SCHMIT** : Ce n'est pas une zone d'activité, car le PLU n'a pas été modifié, elle ne peut donc pas être de leur compétence. De plus, c'est un terrain privé. Par contre la zone industrielle de la rue Emile Zola sera de leur compétence.

**K. SASSI** : Quelles seraient les conséquences si nous votions contre?

**E. DEMUR** : Aucune, sauf si toutes les communes de la CCPC votent contre.

**K. SASSI** : Pourquoi ne pas voter contre alors?

***La délibération est adoptée à la majorité avec :***

***17 voix Pour :*** *F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G.COLIN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, A. AMPOLO, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS, A. SCHLAYEN, M. FICARA, C. COLIN.*

***1 contre :*** *K. SASSI*

## Les Décisions du Maire suivantes ont été présentées à l'ensemble du Conseil Municipal :

A) Montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz : 1 228.00 €
B) Montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz : 153.00 €
C) Montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité : 534.00 €

## Questions diverses.

**S. LEVIS :** Je tenais à préciser que je n'ai découvert la convocation et les documents à étudier pour cette séance, que ce mardi, soit 3 jours avant. Il est vrai que le Week-end je ne vais pas spécialement à ma boîte aux lettres. De plus habituellement nous recevons un courriel pour nous indiquer la date du Conseil Municipal, et pour celui-ci je n'ai rien reçu. Suis-je la seule dans ce cas?

**F. SCHMIT** : Je pense que vous êtes effectivement la seule dans ce cas, mais ce n'est pas voulu. La distribution des convocations et des documents a été faite le même jour pour tous. En ce qui concerne le courriel, il y a peut-être eu un loupé, je vais me renseigner.

**T. DUMAS** : Les procès-verbaux ne sont plus affichés sur les panneaux de la commune, et les habitants ne peuvent pas prendre connaissance des raisons des votes de chaque conseiller, notamment pour ceux qui votent contre une proposition de délibération.

**F. SCHMIT** : Il y a seulement le compte-rendu qui est affiché, car il détermine de par sa date d'affichage les délais de recours. Le procès-verbal est souvent très long, car un maximum des

interventions y sont transcrites, et cela prend beaucoup de place sur les panneaux. Par contre il est affiché à l'entrée de la Mairie, et sur le site Internet de la ville.

La séance du conseil municipal est clôturée à 22h33.

Le secrétaire de séance :

P. GUERAND